

le petit Massiotin

bulletin municipal

Numéro

41

Septembre

Les vacances sont terminées pour la plupart d'entre nous et il convient désormais de « reprendre le chemin » de l'école, du travail, en un mot, de retrouver son quotidien, le tout dans un climat particulièrement morose, même si le soleil prolonge un arrière-goût de vacances.

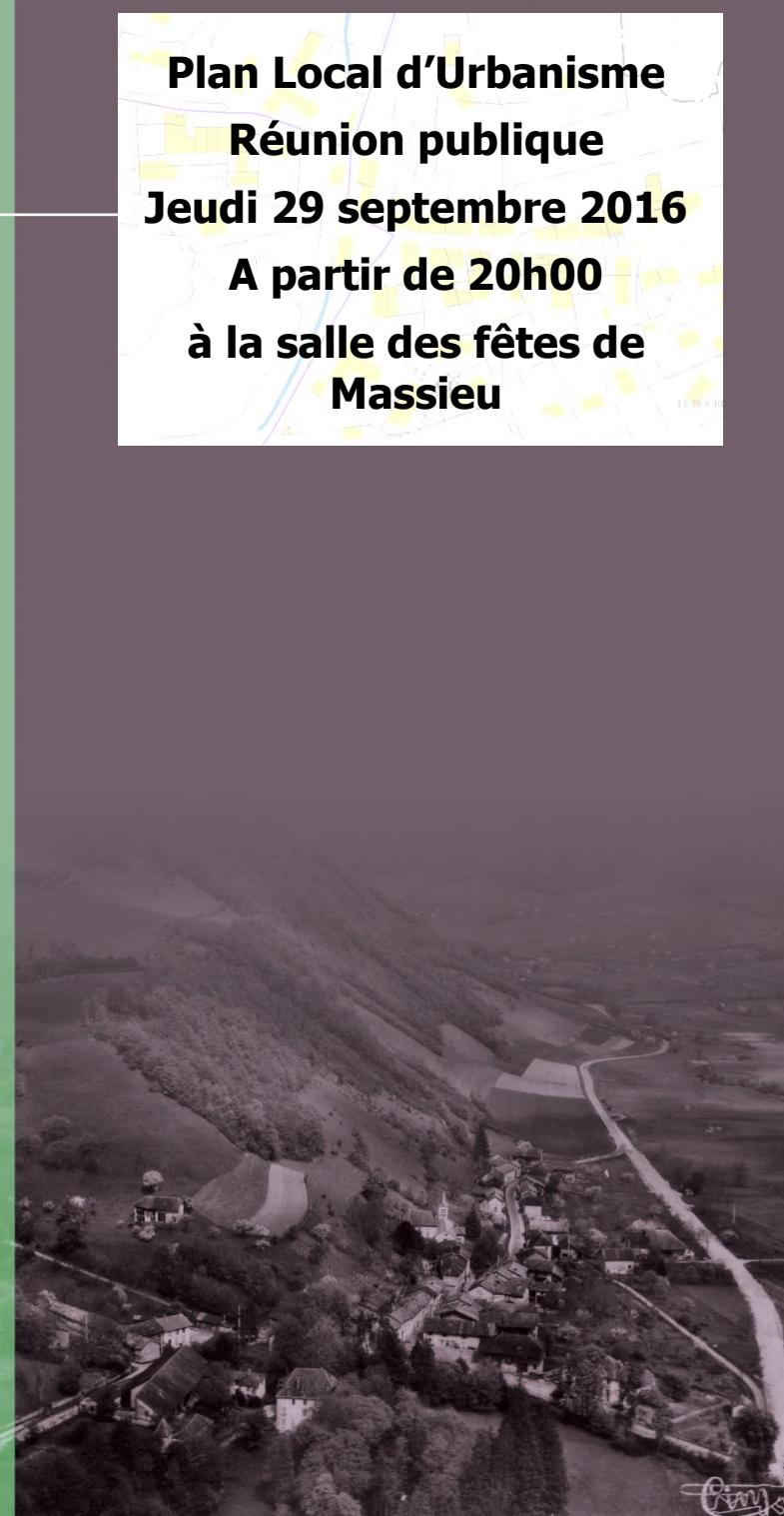
L'actualité de cet été fut, d'un point de vue collectif et national, difficile, très difficile. Les attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray sont encore présents dans nos esprits et le seront encore longtemps. Nous ne pouvons qu'avoir une pensée solidaire pour nos compatriotes et leurs familles dont l'été a été brisé par d'autres qui ne respectent ni le bien commun, ni la Vie.

Les conséquences ne nous sont que trop familières, entre repli sur soi et peur de l'autre, sentiments qui animent malheureusement de plus en plus les Français et conduisent parfois à des comportements bien peu civiques sans aucune réflexion et aucun recul par rapport aux réalités.

C'est aussi la rentrée au sein de nos associations qui sont toujours aussi dynamiques. Un prochain rendez-vous leur sera proposé pour échanger et fixer le calendrier des manifestations en vue d'arrêter les réservations de la salle des fêtes et de l'orangerie.

**Plan Local d'Urbanisme
Réunion publique
Jeudi 29 septembre 2016
A partir de 20h00
à la salle des fêtes de
Massieu**

Edito du Maire



Edito (suite) :

Le programme de travaux annoncé lors de la cérémonie des vœux se poursuit et les délais de réalisation sont respectés par les entreprises.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Votre Maire.

Roland Besson

Rentrée scolaire 2016-2017 :

Le jeudi 1er septembre, les 77 élèves de notre école communale ont fait leur rentrée.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir et de souhaiter la bienvenue à une nouvelle enseignante, madame Neusa Gallice, qui remplace madame Murielle Etienne qui s'est rapprochée de son domicile.

Madame Stéphanie Tripier, qui assure la Direction de l'Ecole, a la charge de 23 élèves répartis de la manière suivante : 7 CE2 – 6 CM1 et 10 CM2. Madame Neusa Gallice s'occupe de 7 élèves de Grande section Maternelle, de 8 CP et de 9 CE1, soit un effectif de 24 élèves. La troisième classe, composée entièrement d'élèves de maternelle, est à la charge de madame Séverine Guignier. Elle comporte 12 élèves de petite section, 13 de moyenne section et 5 de grande section, soit 30 élèves.



Objectifs de la cantine 2016-2017 :

Pour faire suite à une réunion avec le traiteur, celui-ci vient de nous adresser les différents axes sur lesquels il va travailler durant l'année scolaire 2016-2017.

« L'objectif est de garder une alimentation de qualité et privilégier les circuits de proximité afin de limiter la surconsommation et l'obésité ».



Axes retenus :

- Limitation de la surproduction avec une connaissance très précise des effectifs.
- Retours qualitatifs (sondages) pour ajuster certaines recettes et intégrer de nouveaux produits.
- Inciter les enfants à goûter.
- Distraire et faire prendre conscience sous forme d'animations : pesée du non consommé, passage du Food truck de « Guillette » sur le thème des frites et/ou des glaces.
- Promouvoir les produits locaux (affiches) et montrer la provenance de l'aliment, faire découvrir son goût, expliquer comment le préparer et ce qu'il apporte au corps.
- Recyclage des barquettes alimentaires.

Ces actions s'appuient sur la compétence, le savoir-faire des agents de la cantine et la participation des enfants.

Communiqué du prestataire de la cantine :



La société Guillaud Traiteur est née il y a presque trente ans. Créée par Christian Guillaud, la SARL était alors un traiteur évènementiel. Poussé par une demande croissante des communes, Christian décida de s'orienter vers la restauration collective, dédiée principalement aux scolaires. L'activité a été développée et pérennisée par Frédéric Guillaud, fils de Christian.

Soucieux d'apporter qualité gustative et nutritionnelle à ses clients, Frédéric Guillaud a su s'entourer d'une belle équipe interne, mais également a su créer un approvisionnement en circuit court qui favorise une production locale.

Les menus sont réfléchis et élaborés par deux diététiciennes, Aurélie et Bérangère, toutes deux diplômées d'état. Les recettes sont conçues et cuisinées par nos cuisiniers, tous titulaires du diplôme de cuisinier. D'ailleurs, Frédéric Guillaud est lui-même cuisinier de formation.

Tous les menus sont confectionnés sur place, à la Côte Saint André.

Monsieur Guillaud, accompagné du service achat, sélectionne lui-même ses producteurs afin de favoriser les circuits courts, proposer des produits frais aussi souvent que possible, respecter la saisonnalité des produits, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre dues au transport des marchandises.

Ainsi vos enfants peuvent déguster des fraises de chez Savignon sur Brezins, apprécier les kiwis produits à Moirans chez Jean Massit, ou encore les pommes du Petit Coin de Ferme de la Côte Saint André.

Les boeufs et porcs sont achetés par M. Guillaud, avec l'aide nos partenaires éleveurs, alors qu'ils n'ont que quelques semaines. Les bêtes sont ensuite élevées par ces derniers, en Isère, abattues aux abattoirs de Valence pour ensuite être travaillées par Isère Viande à Sillans ou encore la société Carrel, à Hyères sur Amby, pour les steack hachés.

Le poisson provient de chez notre partenaire qui garantit une pêche raisonnée, préservant à la fois l'océan mais aussi les poissons.

La société Saint Jean vous approvisionne en pâtes fraîches et quenelles.

Parmi nos producteurs laitiers, la ferme de la Limone, Le Gaec des Essarts, la laiterie du Chatelard (Eydoche), la fromagerie Collet ou encore la Ferme de Saint Luce nous proposent des fromages blancs, des yaourts natures et des fromages à la coupe.

Vos enfants dégustent nos gâteaux maison, fabriqués dans notre cuisine, par notre chef pâtissier, Manon.

Une fois par période scolaire, Guillaud Traiteur propose un repas complet Bio, en s'approvisionnant auprès de la plateforme « Mangez Bio D'Isère et D'ici Bugey », qui garantit une production Bio mais également Locale.

Le slogan de Guillaud Traiteur « une cuisine d'Isère et d'aujourd'hui » a alors tout son sens.

Plan Vigipirate renforcé :

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Pour mieux répondre aux directives préfectorales relatives aux abords des établissements, le stationnement proche de la façade de l'école (à l'exception de la place handicapée) est réservé aux véhicules des enseignants (3 places devant la classe maternelle) et à ceux du personnel communal de l'école (3 places devant la classe de CP).

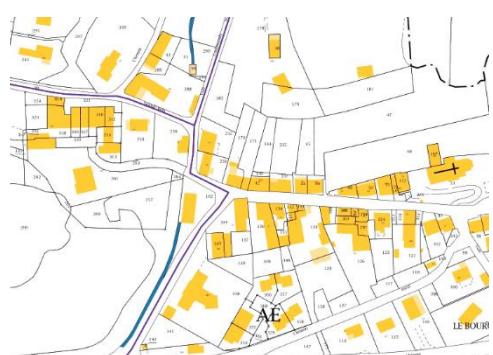


Ces places sont matérialisées par des chaînes bicolores amovibles et des panneaux indicatifs.

Ce dispositif permet d'apporter une attention particulière à la sécurité des abords immédiats de l'école et de laisser le maximum de places libres de l'autre côté de la voie publique.

Conscients des contraintes occasionnées aux familles, nous comptons sur leur compréhension et le respect de ces consignes.

Plan Local d'Urbanisme :



L'étude en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme touche enfin à sa fin, après de nombreux rebondissements, dont certains très récents.

Une version presque finalisée a pu être présentée début septembre aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Pays Voironnais et Chambres Consulaires principalement). Cette réunion nous a permis d'affiner certains points et d'avancer un peu plus vers la conclusion de ce dossier qui dure depuis 2011.

Nous avons donc le plaisir de vous convier à une réunion publique le jeudi 29 septembre à 20h00 (à la salle des fêtes). Celle-ci sera pour nous l'occasion de vous présenter le fruit de ces cinq années de dur labeur, et notamment certains documents structurant tels que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Nous porterons également à votre connaissance les derniers éléments du PLU et nous vous expliquerons les principes du Zonage et du Règlement qui sont retenus à ce jour afin d'ouvrir un débat, qui sera à ne pas en douter riche et CONSTRUCTIF !

Donc n'oubliez pas :

DATE À NOTER DANS VOS AGENDAS :
JEUDI 29 SEPTEMBRE – 20H00 – SALLE DES FÊTES
RÉUNION PUBLIQUE PLU

Concours de fleurissement :

Dans le cadre du concours 2016, le jury a sillonné lundi 1er août les routes de la commune afin d'évaluer les jardins fleuris et les potagers préalablement sélectionnés.

Les lauréats sont :

Dans la catégorie "maisons avec jardin" :

- Fabienne et Gilles Perrin-Cocon
- Marlène et Patrick Pabiou
- Cathy et Yannick François
- Danièle et Roger Tirard

Dans la catégorie "fermes fleuries" :

- Famille Thermoz
- Eliane et Michel Monin-Picard
- Christiane et Noël Chollat-Namy



Dans la catégorie "décor bordant la voie" :

- Françoise et Robert Vignard
- Yvette Gros-Flandre
- Simone Broussy

Dans la catégorie "potager" :

- Marinette Guéraud-Pinet
- Denise Guiboud-Ribaud
- Ulysse Bienvenu

La cérémonie récompensant les heureux lauréats aura lieu dimanche 16 octobre à 11 heures à la mairie. Merci à toutes celles et à tous ceux qui participent à l'embellissement de notre village.

Travaux de l'été et de l'automne :



Ecole : la salle de la classe GS, CP, CE qui avait bénéficié de la réfection de son sol au cours de l'été 2015, a été entièrement repeinte après la pose de toile de lin. Les ordinateurs ont été équipés d'écrans plats. Le portail de la cour a été repris et consolidé pour mieux résister aux sollicitations et au poids des enfants.

La salle de repos de la maternelle a été équipée de lits superposés pour répondre à l'augmentation des effectifs.

Cimetière : les travaux de réfection, voire de consolidation, du mur du cimetière ont commencé. Des galets sont tombés car le mortier des joints est fusé et demande une intervention d'urgence. Compte tenu des infiltrations, le « gel et dégel » a fait des dégâts importants sur certaines façades. Les travaux devraient s'achever fin septembre-début octobre après l'imperméabilisation de la couverte en béton.

RD 82 et sécurité du carrefour du cimetière : Nous sommes toujours en attente d'une réponse de l'Etat pour notre demande de mise en place d'un radar fixe le long de la RD 82 à l'est du carrefour du cimetière. La sécurité de ce carrefour et de cet axe a été travaillée avec les services du Conseil départemental, propriétaire de la voirie et avec l'ingénierie du Pays voironnais. La réalisation d'un cheminement avec bordure entre le carrefour du cimetière et le nouveau quai de bus a été retenue et validée car il pouvait bénéficier de l'attribution des amendes de police dans le cadre de la sécurité et de l'aide de l'Etat. Il y aura un passage « piétons » au niveau du carrefour du cimetière. Nous espérons que cet ensemble « radar + cheminement + passage piétons » aura une répercussion sur le comportement des conducteurs et sur la vitesse des véhicules.

Les services du département ne sont pas favorables à la mise en place d'un passage « piétons » à l'entrée du village/quai de bus en raison du profil de la route et du manque de visibilité.

Aménagement du quai de bus :



Dans le cadre de sa compétence « transport » et des décrets de novembre 2014, le Pays Voironnais procède à la mise en accessibilité des arrêts de bus. Il prend en compte la nature de l'arrêt (fréquentation, situation en zone dense et desserte par au moins deux lignes de transport public) pour déterminer les réalisations prioritaires. L'arrêt du bourg répondait à ces critères de priorité mais, après étude, la mise en accessibilité ne pouvait être techniquement réalisée au niveau de la place de

l'école sans supprimer de nombreuses places de stationnement et impacter la largeur de la chaussée ; rappelons qu'un quai de bus adapté aux personnes mobilité réduite a une certaine dimension (largeur et profondeur). Le transfert de l'arrêt a donc été envisagé vers la RD 82.

Le Conseil Départemental de l'Isère, gestionnaires de la RD 82, a ainsi été consulté. Il a émis ses prescriptions : le nouvel arrêt ne devait pas impliquer un arrêt des bus sur la bande de circulation, et il n'était pas question de réduire la vitesse en dessous de 70 km/h pour une question de flux.

L'entrée du village au niveau du jeu de boules a donc été privilégiée car elle permettait aux bus venant de St Geoire en Valdaine de se rabattre directement vers le nouveau quai en toute sécurité (emplacement dédié), sans pénétrer dans le village, et de s'arrêter sans gêner la circulation sur la départementale. De plus, cet emplacement se situe à proximité du STOP du carrefour pour reprendre son itinéraire, il est proche de l'école, du parc et de l'ancien arrêt.

Il restait alors la question de l'arrêt pour les bus venant dans l'autre sens de circulation. Il est aisément de comprendre qu'un arrêt de bus situé juste en face du premier aurait posé deux problèmes majeurs :

- Le stationnement des bus : comme nous l'avons expliqué précédemment, le département nous a refusé le stationnement des bus sur la chaussée. Il aurait donc fallu aménager les accotements avec des alvéoles pour permettre l'arrêt des autocars en dehors de la chaussée et de la circulation. Côté Sud, la construction d'un quai de bus accessible aux personnes à mobilité réduite nécessitait l'acquisition de foncier le long de la RD 82 par le Conseil départemental. Celui-ci a refusé surtout pour des raisons de sécurité.
- La sécurité : compte tenu du profil de la RD 82 (point haut au niveau du carrefour), l'arrêt en alvéole, quel que soit le côté, aurait été source de dangers lorsqu'en repartant, le car réintégrerait le flux de la circulation de la RD 82. Le passage « piétons » (en deux temps avec le terreplein central) a été rapidement abandonné compte tenu des problèmes de visibilité et donc de sécurité. En effet, la « bosse » sur la route aurait empêché les piétons (en particulier les plus jeunes et donc les plus vulnérables) de voir et d'être vus des véhicules venant de la Sarra ou de St Geoire en Valdaine. Pour le Conseil départemental, cette solution était d'autant plus dangereuse que les « tourne à gauche » du carrefour ne pouvaient pas être déplacés.

Pour ces raisons, pour la sécurité de nos enfants, de VOS enfants, parce que ce choix permettait de réduire de la moitié le nombre de bus traversant le village, parce que cette implantation s'inscrit dans le futur cheminement doux le long de la RD 82 (qui sera réalisé à l'automne), nous avons retenu avec le Pays voironnais le projet qui a été réalisé.

Pour compléter cette réflexion, trois essais en conditions réelles ont été réalisés pour tester plusieurs circuits des bus venant de Chirens et de St Sulpice des Rivoires. L'un de ces essais a été réalisé en présence d'une riveraine, et le dernier a eu lieu le 13 septembre dernier en présence du Pays voironnais et des 2 autocaristes qui desservent le village.

Grâce à ces essais concluants et l'avis favorable du département, les parcours suivants ont été validés :

- Itinéraire principal : les bus descendront toute la Rue du Bourg puis remonteront la RD 82 jusqu'au nouveau quai de bus.
- Itinéraire bis (en cas de travaux dans la partie haute du bourg ou de problèmes de circulation) : les bus quitteront la RD 82 en bas du village et remonteront la Rue du Bourg jusqu'au croisement avec la Rue du Charon, puis ils emprunteront la Rue du Tram jusqu'au nouveau quai de bus. Cet itinéraire a été parcouru par un car de 12,80 mètres sans problème malgré la gêne d'un véhicule en stationnement devant l'entrée d'une maison.

Les autocaristes ont validé ces trajets et ont demandé qu'aucun véhicule ne stationne au niveau du carrefour de la rue du Charron.

A l'automne, le site sera équipé d'un panneau d'information avec alerte météo et le jeu de boules sera transféré à l'intérieur du parc de la Murgière, non loin des jeux d'enfants. Mais actuellement, l'allée des Tilleuls située à côté de la mairie tient lieu de terrain aux joueurs de pétanque.

La municipalité remercie le Pays voironnais (porteur et financeur des travaux) et tous les acteurs qui ont pris part à ce projet structurant l'entrée de notre village et en ont facilité la réalisation.



L'abribus de la Côte d'Ainan a été remplacé à notre demande.

La pyrale du buis :



Venue d'Asie, la pyrale du buis est un papillon parasite qui ravage les haies, bordures et topiaires de Buis (Buxus). Observée pour la première fois en France en 2008 (Alsace), cette chenille d'un papillon de nuit prolifique d'année en année. Elle est présente dans toutes les régions. Elle rencontre des conditions favorables à son développement avec le changement climatique et ces hivers de plus en plus doux. Cette chenille vorace s'attaque exclusivement au buis et n'a aucun prédateur naturel.

Les caractéristiques de ce papillon nocturne de 40 mm d'envergure, aux ailes blanc et marron dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer des autres papillons de nuit.

La femelle pond ses œufs sur la face inférieure des feuilles de buis. Les chenilles de pyrale du buis sont de couleur vert clair et ornées de stries longitudinales vert foncé ; la tête est noire et luisante. Non urticantes, ces chenilles mesurent 35 à 40 mm au dernier stade de leur développement, juste avant la transformation en chrysalide.



Les vols de papillons de la pyrale du buis s'observent entre juin et octobre, mais c'est dès mars que les chenilles sortent de leurs cocons et commencent à ravager les buis. 2 à 3 générations se succèdent dans l'année, avec des pics de vols en juin/juillet puis en septembre.

Plusieurs signes peuvent vous permettre de détecter la présence de ce parasite : les feuilles brunissent, sèchent et finissent par tomber, on remarque la présence de cocons, de toiles et de fils de soie à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi que les chenilles. Leurs déjections, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol.

Plusieurs solutions existent pour lutter contre ce parasite : la protection des buis avec des voiles anti-insectes en période de vol, les pièges à phéromones qui permettent de capturer les papillons mâles et le traitement des buis avec un insecticide biologique (respecter les consignes d'utilisation).

Il est possible de ramasser les chenilles à la main et de les détruire. Par jour de beau temps, un jet d'eau sous pression endommage les nids et déloge les œufs, les chrysalides et les chenilles, c'est quelquefois suffisant pour sauver les arbustes.

Haies :

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

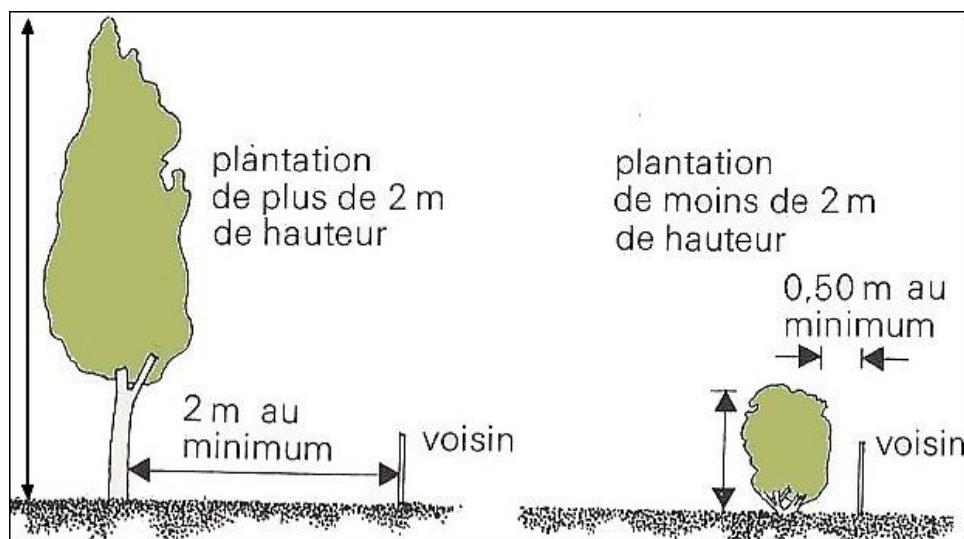
Avec le printemps, les arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. La question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers, et elle ne peut pas être négligée !

Pour **éviter les conflits de voisinage**, le Code civil impose, en fonction des **distances de plantation** par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute ou de neige.

Mais la **commune** ou encore un **règlement de copropriété** peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer les obligations prévues en la matière par le Code civil.

Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.



N'oubliez pas que les plantations se développent, que la distance de 0,50 m n'est que minimale car tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir intervenir entre la haie et la limite séparatrice (Cf. schéma).

Servitude de visibilité routière : les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique doivent entretenir leurs haies afin d'assurer une meilleure visibilité.

Nuisances sonores, poubelles, propreté ... :

Travaux

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore (tondeuse à gazon, taille haies, motoculteur, perceuse, raboteuse, scie ...etc.) ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30.
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Chiens



Régulièrement, des particuliers nous signalent des nuisances sonores dans leur voisinage avec l'abolement de chiens répété toute une journée et/ou toute une nuit.

L'article R.1334-31 du Code de la santé publique précise qu'« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Il existe des colliers anti-aboiements à spray, à ultrasons, à vibration ou à chocs électriques sans danger pour le chien.

Faites en sorte que vos travaux, activités et animaux ne soient pas une gêne pour l'entourage et le voisinage.

Et pour le voisinage, soyez un peu indulgent si la tonte dépasse de 5 minutes l'heure prescrite.

Poubelles

N'oubliez pas de retirer vos containers de poubelles après le ramassage effectué par les services du Pays voironnais. Les verres doivent être déposés exclusivement dans les colonnes prévues à cet effet et non dans les autres poubelles collectives ou privées.



Propreté et hygiène

Des parents se sont plaints en mairie des mégots jetés à terre devant l'orangerie (halte-garderie) ou dans le haut du bourg. Il est demandé aux fumeurs de modifier leur comportement dans ces espaces publics, et de jeter leurs mégots dans les endroits prévus à cet effet. Dans ce but, nous avons installé des cendriers devant l'Orangerie et la Salle des Fêtes.

Inscription sur la liste électorale :



Pour pouvoir voter aux élections de l'année prochaine (Présidentielle et Législative), et si vous n'êtes pas déjà inscrit sur les listes électorales, il est nécessaire de venir en mairie effectuer les démarches administratives. Pour cela, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de mairie munis de justificatifs d'identité et de domicile aux heures d'ouverture de la mairie. N'attendez pas le dernier jour...



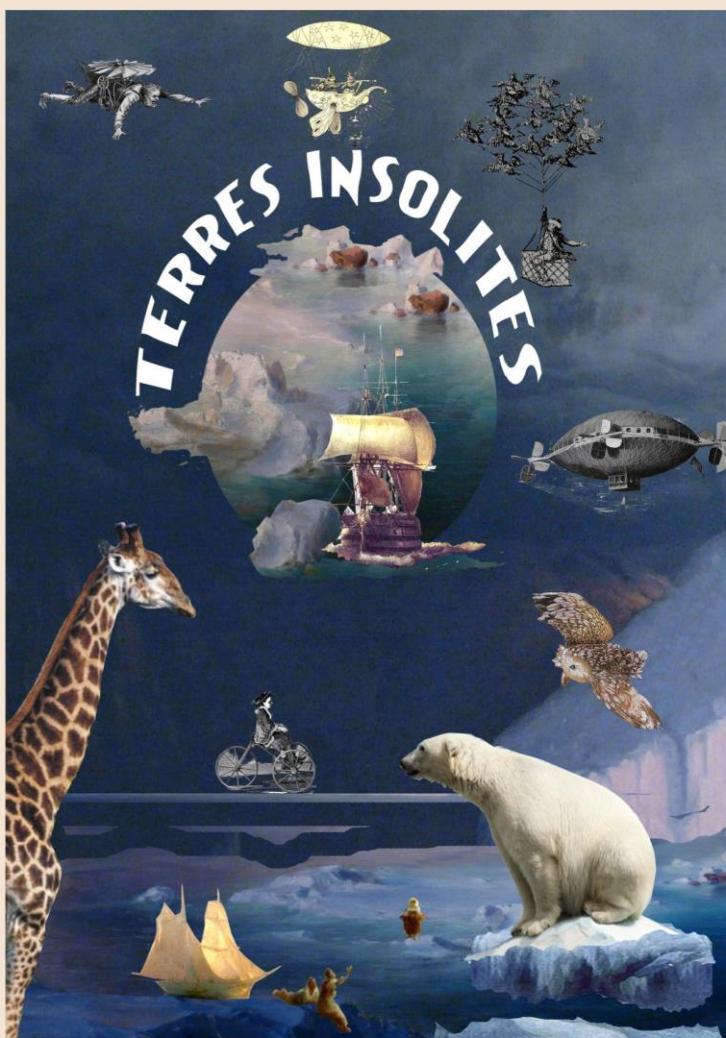
Voyages à travers le monde

Voyages à travers les cultures

Voyages à travers les mots



Avec la participation de *FRANCE BLEU ISERE*



Avec
Guth JOLY

Auteure, illustratrice et plasticienne

Marc ALAUX

Auteur, illustrateur et éditeur

Du 24 au 26 novembre rencontres avec les auteurs
dans les écoles de Chirens, Velanne, Massieu, Bilieu et St Geoire en V.

Exposition de photos des auteurs

Du 10 au 26 novembre

Médiathèque de Chirens

Bibliothèque de l'école - St Geoire en Valdaine

Vendredi 25 novembre
SAINT GEOIRE EN VALDAINE

à La Cime, Espace Versoud

20h 15 Inauguration du festival

20 h 30 projection - débat

Avec **Guth JOLY**

Le Mali

Samedi 26 novembre
MASSIEU

11h « Café nomade » (rencontres - dédicaces)
(préau de l'école - Café associatif Le Baratin)

CHIRENS

à l'auditorium du collège

17 h 30 : projection - débat

Avec **Marc ALAUX** :

Sous les yourtes de Mongolie

Commune de
VELANNE



**Entrée libre
et gratuite**

CHEVAL DE GUERRE

Par la Compagnie Dédicaces

Avec Thierry Blanc

dans une mise en scène de Sophie Vaude

Musiques originales de Lionel Perret

CHEVAL DE GUERRE est l'histoire de Joey, cheval de ferme devenu cheval de cavalerie. Sur scène, Joye nous raconte son histoire en *direct* : la guerre racontée par un cheval, c'est là tout l'intérêt de ce spectacle adapté du célèbre roman de Michael

Morrpurgo. À travers le regard que Joey porte sur les soldats qu'il rencontre, (anglais, français ou allemand) nous touchons l'humanité sous toutes ses facettes : cruelle, barbare ou tendre et douce.

Joey est un héros dont l'unique ambition est de retrouver la paix. Ce spectacle s'offre comme un récit de vie, un conte ou une fable philosophique. Le spectateur pourra y puiser de la force et aussi (osons le mot) de l'espérance en l'homme.... malgré tout...

À sa création à Grenoble, la presse a salué l'exceptionnelle qualité de l'interprétation et la beauté de la mise en scène.

CHEVAL DE GUERRE touchera aussi bien les enfants que les adultes.

(Entrée : 10 et 5 euros)



Photo

Vendredi 14 octobre 20h30

Salle des fêtes. St Geoire en Valdaine

Réservation : 07 81 51 16 66

Changement au secrétariat de mairie :

Présente au secrétariat de mairie depuis le 15 octobre 2012, France MOREL a demandé à bénéficier d'une mise en disponibilité à compter du 6 septembre 2016 pour convenances personnelles. L'équipe municipale la remercie vivement pour sa compétence, ses qualités humaines et professionnelles très polyvalentes, son accueil toujours souriant, sa disponibilité et sa bonne humeur. Elle lui souhaite une entière réussite pour son nouveau projet de vie professionnelle.

Elle est remplacée par Carine RATGRIS de Paladru qui vient d'effectuer un remplacement à la mairie de St Blaise du Buis et à qui l'équipe municipale souhaite la bienvenue.

Suite à ce changement et pour répondre à des souhaits exprimés, la municipalité en profite pour adapter les horaires d'ouverture avec le transfert de l'ouverture du jeudi au vendredi ; il n'y a aucun changement pour les autres permanences. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2016, le secrétariat de mairie sera ouvert aux horaires suivants :

- Lundi : 13h30 à 15h30
- Mercredi : 8h00 à 10h00
- Vendredi : 16h00 à 19h00

Problème de réception de la TNT (Télévision) :

Le CSA et l'Agence nationale des fréquences (ANFR) prennent les mesures nécessaires pour vous garantir une bonne réception de la télévision par votre antenne râteau.

En cas de difficulté pour recevoir les programmes de la TNT, le 0970 818 818 est le numéro de téléphone dédié aux demandes d'information (non surtaxé, prix d'un appel local).

Vous pouvez l'appeler du lundi au vendredi, entre 8h00 et 19h00. Pour la réception par câble ou par satellite, il faut vous rapprocher du prestataire.

Vous pouvez aussi contacter le Service Régional de Lyon au 04 72 26 80 00 entre 8H30 et 17H00 ou l'adresse : <http://www.anfr.fr/fr/contact/telephoner/#menu2>.



Compétition de Disc Golf :

Pour la première fois en 2016, le Comité Régional du Sport en Milieu Rural Auvergne-Rhône-Alpes organise un championnat de disc golf dans sa région. Le principe est simple, 3 tournois d'une journée, dans 3 lieux différents, accessibles même aux joueurs débutants. Un classement et une remise des récompenses a eu lieu à l'issue de ces 3 manches, pour désigner le champion régional de disc golf SMR.

Après une première manche à Annonay (07) en juin, une deuxième manche à Béréziat (01) en juillet, notre commune a accueilli, dans l'enceinte du parc de la Murgière, la troisième et dernière manche 2016 le samedi 17 septembre.

21 compétiteurs se sont opposés sur un parcours de 9 trous créé pour l'occasion, qu'ils ont effectué 4 fois.



1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon ! :

Depuis 2014, Mondial Relay, Scrcle, les Lions Clubs et l'AFM Téléthon organisent une collecte de piles et de petites batteries usagées. Le grand public est ainsi sensibilisé à l'importance du recyclage à travers une opération solidaire.

1 tonne de piles collectées = 250€ versés à l'AFM
(11.000€ en 2014)

En lien avec la coordination AFM Téléthon Nord Isère, la mairie propose un point de collecte toute l'année en mairie.

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR &
Partenaires de l'opération



ICI, nous collectons vos piles

1 pile = 1 don*,
De l'énergie pour le Téléthon !



Maryse LE NAOUR,
Présidente du Comité des Fêtes de La Tour du Pin

Paul MEUNIER et l'équipe de coordination Téléthon Isère Nord

Ont le plaisir de vous convier à la Conférence-Débat sur le thème

GÉNÉRATION TÉLÉTHON, un tremplin pour l'avenir

Animée par Laurence TIENNOT-HERMENT
Présidente de l'AFM-Téléthon et de Généthon

Le vendredi 7 octobre 2016 à 20 h

Accueil à 19 h

Salle Equinoxe

9, rue Pasteur

38110 LA TOUR DU PIN

Il y a 30 ans, une poignée de parents d'enfants malades et condamnés prenaient en main leur destin, et décidaient de dire non à la fatalité et à la maladie.

En 30 ans et au fil des années, cette Génération Téléthon s'est renforcée, décuplée, amplifiée, comme une véritable lame de fond qui a profondément changé, la médecine, la société et l'avenir.

« Le symbole du Téléthon, c'est cette génération de gens ordinaires, de parents, de partenaires, de bénévoles qui nous accompagnent dans une aventure extraordinaire depuis 1987. Tous portés par une force, une énergie et une détermination incroyables, ils nous ont permis de soulever des montagnes. Demain, ils nous permettront de tenir la promesse que nous avons faite à nos enfants, Guérir. »



Laurence Tiennnot-Herment

Gym Massieu :



A Massieu, on n'ignore pas les méthodes pour allier forme et plaisir...

Les cours, assurés par Yann, séduisent un large public par leur diversité : cardio, Pilate, step, kickboxing, renforcement musculaire sur l'ensemble du corps

Ouvert à tout public, et pour se motiver, la première séance d'essai est gratuite et le matériel fourni pour toutes les disciplines.

Les cours ont lieu les lundis, de 18h15 à 19h15 ou de 19h15 à 20h15, sous le préau (fermé et chauffé) de l'école de Massieu.

Reprise le 5 septembre 2016

Contact : Elodie REY au 04 76 67 32 43

Qu'est-ce que le combat au "sabre laser" ?

Sport de combat ludique à la touche mettant en pratique l'utilisation du sabre laser. Le manche est en aluminium et la lame en polycarbonate éclairée par une LED de forte puissance.

La pratique est ouverte à un large public, du plus jeune apprenti au sage combattant expérimenté.

Le combat au sabre laser compte 7 formes initiales. Chaque forme ayant son état d'esprit, sa philosophie, son domaine d'application et son but propre.

Les cours ont lieu tous les lundis de 20h15 à 21h45, sous le préau (fermé et chauffé) de l'école de Massieu.

Contact pour plus de renseignements :

- Energie sport culture : 04 74 18 06 57
- Angélique Malbeck : Présidente : 06 15 02 44 70
- Yann Bally : entraîneur : 06 50 59 25 07



Activité physique santé :



Le Foyer d'animation rural de La Bâtie-Divisin et Delphine Frety, éducatrice sportive de la Fédération Française Sport pour tous, organisent dès cet automne des séances d'activités physiques santé.

Celles-ci s'adressent à des personnes porteuses de maladies chroniques qui souhaitent avoir une activité physique qui soit compatible avec leur problématique santé.

Pour plus d'information vous pouvez contacter le 06 83 85 45 79

Rentrée 2016 de « Cocktail Melody » :



Le Chœur de femmes de la Valdaine recrute pour sa saison 2016 – 2017, Sopranes-Altis-Mezzos

Pour un répertoire varié : traditionnel du monde, Gospel, Pays de l'Est, Afrique, etc....

Pour un travail ambitieux : justesse, expressivité, présence et attitudes corporelles... dans la simplicité et la bienveillance...

Si vous aimez chanter, venez nous rejoindre sous la

direction d'un chef professionnel !

Répétitions le jeudi soir de 20h à 22h (à partir du 08 septembre) à l'espace Versoud de St Géoire-en-Valdaine (salle Forêt)

Contact :

- Tél : 04 76 07 10 87 ou 06 76 12 45 04
- cocktailmelody.over-blog.fr

Associations massieutines :

	Interlocuteur	Téléphone	E-mail
Gym Volontaire	V. Guérand - Présidente	06 03 60 17 52 06 16 87 05 72	
Sou des Ecoles	M.L. Teper - Présidente	-	soudesecolesmassieu@gmail.com
Massieu Ski club	A. Hirschelé - Président	-	skiclubmassieu@gmail.fr
Rugby Massieu XV	L. Monin-Picard - Président	-	(Nelle secrétaire : Nadège Battail)
Rugby loisirs de Massieu	J. Barthelemy	06 98 89 54 15	
Café associatif Le Baratin	S. Bévy - Présidente	-	lebaratin38620@gmail.com
Massieu Cyclotourisme	Ph. Griffon - Président	06 95 34 24 82	phiphi.griffon@gmail.com
Club Amitié	D. Guiboud-Ribaud - Présidente	04 76 07 51 91	denise.guiboud@orange.fr ca.chollatnamy@free.fr
ACCA Massieu	E. Guéraud-Pinet - Président	06 99 48 69 59	

Agenda:

Le jeudi 29 septembre à 20H00 : Dernière réunion publique pour le PLU à la salle des fêtes.

Le vendredi 7 octobre 2016 : Exceptionnellement pas de soirée du Café associatif « Le Baratin », mais celui-ci sera présent le dimanche 9 octobre à la fête des saveurs et des savoir-faire.

Le dimanche 9 octobre 2016 de 9H00 à 17H00 : Fête des saveurs et des savoir-faire à la salle des fêtes et aux abords de la mairie.

Le mardi 11 octobre 2016 à 20H00 : Conférence « *Quand l'école inquiète, quand l'école s'inquiète* » - Harcèlement et Malveillance entre élèves – organisée par le Pays voironnais et l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la salle des fêtes de Voiron avec la participation d'Hélène Romano.

Le vendredi 14 octobre 2016 à 20H30 : Pièce de théâtre « Cheval de guerre » par la Compagnie Dédicaces à la salle des fêtes de St Geoire en Valdaine.

Le dimanche 16 octobre 2016 à 11H00 : Remise récompense du concours des maisons fleuries à la mairie.

Le mardi 18 octobre 2016 à 14H00 : Conférence « *Comment se faire aider face à la perte d'autonomie* » organisée par la coordination des retraités de la Valdaine à la salle de l'école de St Sulpice des Rivoires.

Le dimanche 23 octobre 2016 à 11H45 : repas de nos ainés au préau de l'école.

Le vendredi 4 novembre 2016 de 19H00 à 22H00 : Café associatif « Le Baratin » - Consommations réservées aux adhérents.

Le samedi 5 novembre 2016 à partir de 14H00 au préau de l'école : Festival « Livre à vous » - Quand la littérature rencontre d'autres modes d'expression artistiques, avec les rendez-vous en « Autok'art ». Partant de la gare routière de Voiron, un bus conduit les « voyageurs » de rencontre en rencontre dans plusieurs communes du Pays Voironnais. Le premier arrêt se fera à Massieu. Entrée libre sans réservation.

Le vendredi 11 novembre 2016 à 11H00 : Commémoration de la fin de la première guerre mondiale - Rassemblement devant la mairie dès 10H45.

Le samedi 26 novembre 2016 à partir de 11H00 : Le Baratin tiendra un « Café Nomade » sous le préau de l'école avec rencontres et dédicaces des auteurs-voyageurs Guth Joly et Marc Alaux.

Le vendredi 2 décembre 2016 de 19H00 à 22H00 : Café associatif « Le Baratin » - Consommations réservées aux adhérents.

Pour info : le « Baratin » est ouvert aux adhérents baratineurs (5 euros la cotisation annuelle pour les plus de 16 ans) - adresse mail : lebaratin38620@gmail.com

Secrétariat de mairie

Horaires :

Lundi 13h30-15h30

Mercredi 8h-10h

Jusqu'au 30 septembre : Jeudi 16h-19h

À compter du 1^{er} octobre : Vendredi 16h-19h

Téléphone :

04 76 07 52 79

Courriel :

mairie.massieu@paysvoironnais.com

École

04 76 07 18 29

Garderie périscolaire

06 25 52 74 17

Halte-garderie itinérante de la Valdaine

06 85 74 01 69

Relais Assistantes Maternelles

06 98 02 51 81

Numéros utiles

SAMU 15

Sapeurs-pompiers 18

Gendarmerie 17

Préfecture de l'Isère à Grenoble

04 76 60 34 00

Sous-Préfecture de La Tour du Pin

04 74 83 29 99

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

04 76 93 17 71

Fête des saveurs d'automne et des savoir-faire

Le dimanche 9 octobre 2016, le CCAS et la mairie de Massieu organisent la 3^{ème} édition de leur grande fête automnale de 9h à 17h

La « fête des saveurs d'automne et des savoir-faire » se déroulera dans le parc de la Murgière, ainsi que dans la salle des fêtes.

Des producteurs locaux viendront nous proposer fromages, escargots, confitures et coulis, miel, volailles, viande bovine, chocolat artisanal, pâtisseries, pain, huile de noix, fruits et légumes, bière artisanale, savon au lait de chèvre, plantes aromatiques et huiles essentielles, fleurs alpines, etc.

Nous accueillerons des créateurs nous proposant peinture sur soie, poterie, stylos en bois, bijoux, bougies artisanales, ouvrages en laine, petite maroquinerie, sellerie et bourrellerie, couture artisanale et retouches, etc.

Des ateliers et des démonstrations de savoir-faire seront au programme de cette journée.

Des nouveautés pour cette troisième édition :

- Ikekana (art floral japonais),
- Atelier floral
- Exposition de tableaux d'artistes locales
- Exposition de Voitures anciennes des « Vieilles Soupapes du Voironnais »

Balades en Poney

Un stand sera tenu par Muriel Lacambre, réflexologue à Massieu.

Présence du « Baratin » (Café associatif) : Bière, sirop et crêpes.

Le CCAS vous proposera un repas automnal sous chapiteau.

Entrée et parking gratuits

Ne pas jeter sur la voie publique

FÊTE SAVEURS D'AUTOMNE ET SAVOIR-FAIRE MASSIEU

Dimanche 9 octobre
Parc de la Murgière – 9h à 17h



**Producteurs locaux
Artisans
Animations
Ateliers
Restauration**

Odile